



DEVENEZ CHEF DE



MUSIQUE DANS LES ARMÉES

AVIS DE CONCOURS

4 postes (armée de Terre) à pourvoir en 2023

1 poste (marine Nationale) à pourvoir en 2023

- Épreuves d'admissibilité : **du 09 au 13 janvier 2023.**
- Épreuves d'admission : **du 13 au 17 février 2023.**
- Inscriptions : **du 12 septembre au 20 novembre 2022.**
- Maîtrise des disciplines musicales fondamentales ;
- Analyse, écriture, orchestration et direction d'orchestre ;
- Culture générale ;
- Qualités foncières nécessaires au management.
- Retrait des dossiers à l'adresse suivante :

concours.rdt@gmail.com **01.71.41.81.33/01.71.41.81.49**

Circulaire n° 503233/ARM/RH-AT/SDR/BC/RDT relative aux concours des chefs de musique de 2^{ème} classe dans les armées en 2023, épreuves d'admissibilité et d'admission, modalités d'inscription, modalités et procédures d'intégration, programmes du 24 mars 2022.

